

## NOTIFICATION D'UNE INTERDICTION DE COURIR

DATE :

HIPPODROME :

PRIX :

### NOTIFICATION

NOM DE L'ENTRAINEUR :

NOM DU CHEVAL :

Les Commissaires, agissant en application des dispositions de l'article 158 du Code des Courses au Galop, ont notifié verbalement que  *le poulain*,  *la pouliche*,  *le hongre*,  *la jument*,  *le cheval* susnommé(e),

- ne pourra plus courir pendant les **8 jours** suivants le jour de la course (1<sup>ère</sup> fois) ;
- ne pourra plus courir pendant les **15 jours** suivants le jour de la course, (2<sup>ème</sup> fois) ;
- ne pourra plus courir pendant les **30 jours** suivants le jour de la course, (3<sup>ème</sup> fois).

---

### RECONNAISSANCE DE NOTIFICATION D'INTERDICTION DE COURIR

(à faire signer **obligatoirement** par l'entraîneur ou son représentant ayant reçu la notification verbale de l'interdiction de courir)

Je soussigné(e) :

agissant en qualité

- d'entraîneur
- représentant de l'entraîneur

reconnais que l'interdiction de courir m'a été notifiée par les Commissaires de Courses ou par leur délégué.

Signature de l'intéressé(e) :

*Cocher la case correspondante*